

# PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SERVICE EAU, ENVIRONNEMENT, FORÊT



#### ARRETE

portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n°2013-01490 du 22 juillet 2013 et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le département du Puy-de-Dôme

La Préfète du Puy-de-Dôme Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment Livre II Titre 1<sup>er</sup>, articles L. 211-1, L. 211-3, R. 216-9, R. 211-66, R. 211-67;

Vu le code de la santé publique, Livre III, Titre II, chapitre 1er et section 1;

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2212-1;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne arrêté le 18 novembre 2015 et notamment ses dispositions 7E-1, 7E-2, 7E-3 et 7E-4;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne arrêté le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et notamment ses dispositions C1, C20 et C21;

Vu la circulaire ministérielle du 18 mars 2011 relatives aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

Vu l'arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme n°2013-01490, en date du 22 juillet 2013 planifiant les mesures de préservations des ressources en eau en période d'étiage sévère ;

**Vu** les arrêtés du Préfet du Puy-de-Dôme n°2019-00497, en dates des 11 avril 2019 et 4 juillet 2019 portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n°2013-01490 du 22 juillet 2013 et plaçant le département du Puy-de-Dôme en vigilance ;

Vu la décision du comité de gestion des réservoirs de Naussac et de Villerest et des étiages sévères consulté le 12 juillet 2019 d'abaisser à 48 m³/s l'objectif de soutien d'étiage de la Loire à Gien pour le garantir ;

Vu les débits mesurés et constatés aux stations hydrométriques de référence :

Vu les conditions et les prévisions météorologiques pour le département du Puy-de-Dôme ;

Considérant que le cumul pluviométrique depuis le début de l'année est déficitaire et que les prévisions météorologiques pour le département du Puy-de-Dôme ne prévoient pas de pluviométrie

significative et de fortes chaleurs dans les prochains jours ;

Considérant que les nappes souterraines n'ont pas fait l'objet de recharge notable automnale, hivernale et printanière et que les niveaux résultants sont bas ou très bas, voire atteignent pour certain des records ;

Considérant que les débits mesurés par les stations hydrométriques de référence connaissent des baisses significatives et plus particulièrement sur les bassins de la Sioule, de l'Alagnon, du Cher amont et de la Dore et des affluents de l'Allier (la Morge, la Couze d'Ardes, l'Eau-Mère, le Jauron, le Buron et certain de leurs affluents);

Considérant que des mesures de restriction ou d'interdiction s'avèrent, de ce fait, nécessaires pour gérer au mieux la ressource en eau, satisfaire les usages prioritaires et notamment l'alimentation en eau potable, les enjeux économiques et assurer la protection des écosystèmes aquatiques ;

Considérant que cet abaissement de l'objectif de soutien d'étiage de la Loire à Gien entraîne la mise en œuvre du niveau 2, niveau d'alerte, du canevas de mesures coordonnées susceptibles d'être prescrites sur les bassins de la Loire et de l'Allier par le préfet coordonnateur de bassin;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

# ARRÊTE

#### Article 1: Mesures de restriction

Compte tenu des constats listés ci-avant, s'appliquent :

> Article 1-1 : Mesures générales de restriction pour l'ensemble du département (Niveau alerte renforcée)

Ces mesures départementales de limitation des usages de l'eau suivantes s'appliquent pour tout type de prélèvement, à partir des réseaux d'adduction d'eau potable :

Les usages de l'eau suivants sont interdits, sauf si l'eau provient de réserves constituées préalablement (réserves de substitution, citernes d'eau de pluie) :

- > arrosage des aires de jeu, des terrains de sports et des greens de golfs de 8h00 à 20h00,
- > arrosage des jeunes plants ligneux (plantation de moins d'un an) et des massifs de fleurs de 8h00 à 20h00.
  - > arrosage des jardins potagers de particuliers de 8h00 à 20h00,
  - > arrosage des autres espaces verts et jardins ornementaux,
  - > remplissage des piscines individuelles, hors première mise en eau des bassins en construction,
- > lavage des véhicules, hors des installations spécialisées équipées de recyclage d'eau, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou une obligation technique (bétonnière...) et pour les organismes liés à la sécurité,
- > arrosage des voies publiques, hors situation d'urgence justifiée notamment par un souci de salubrité publique,
  - > manœuvre des bouches/bornes incendie sauf exercices de sécurité indispensables,
  - > fontaines et jets d'eau alimentés par le réseau d'eau potable sans recyclage,
- > nettoyage de bâtiments, hangars, locaux de stockage (en dehors de la nécessité de salubrité publique et pour raisons sanitaires),

# > Article 1-2: Pour les zones hydrographiques en alerte:

Pour les communes des zones hydrographiques 1 (Allier - Limons), 2 (Allier - Vic-le-Comte), 3 (Sioule), 4 (Dore), 5 (Allier - Saint-Yorre), 7 (Dordogne amont), 8 (Ance) et 9 (Alagnon), placées en alerte, les mesures suivantes complètent celles de l'article 1-1 : « Mesures générales de restriction pour l'ensemble du département ».

	Alerte
Mesures de limitation des <b>prélèvements</b> et	> le remplissage des plans d'eau, d'étangs ou de citernes est interdit,
d'évitement des pollutions	> les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) disposant d'un plan de crise validé par l'administration doivent mettre en œuvre les dispositions prévues dans ce plan,
	> tous les autres prélèvements dans le milieu naturel (cours d'eau, plans d'eau et nappes) sont interdits de 10 h à 18h,
	sauf les prélèvements suivants qui sont autorisés dans la limite de leurs stricts nécessités quelle que soit la plage horaire de la journée :
	<ul> <li>les prélèvements d'alimentation en eau potable,</li> <li>les prélèvements, effectués pour du maraîchage ou de l'horticulture, donnant</li> </ul>
	lieu à une irrigation au goutte à goutte ou équivalent,
	• les prélèvements effectués dans les réserves constituées (avant l'alerte),
	<ul> <li>ceux indispensables à la salubrité, c'est-à-dire l'abreuvement du bétail et l'alimentation en eau des bassins des piscicultures,</li> </ul>
	• les prélèvements en cours d'eau donnant lieu à un rejet équivalent dans le même cours d'eau dans le respect des débits réservés,
	• si un tour d'eau a été organisé par bassin-versant ou sous-bassin par un
	groupe d'agriculteurs ou entre Associations Syndicales Autorisées avec des modalités d'organisation connues et validées au préalable par l'administration, conduisant a minima à une réduction de 25 % du débit prélevé,

# > Article 1-3: Pour la zone hydrographique en crise:

Pour les communes de la zone hydrographique 6 (Cher amont) placée en crise, les mesures suivantes complètent celles de l'article 1-1 : « Mesures générales de restriction pour l'ensemble du département ».

	Crise
	Il est interdit d'utiliser l'eau potable pour d'autres usages que l'alimentation en eau potable de la population, la santé, la salubrité publique, la sécurité publique et l'abreuvement des animaux.
Mesures de limitation des <b>prélèvements</b> et d'évitement des pollutions	L'ensemble des prélèvements est suspendu à l'exception de ceux répondant aux exigences de la santé, la salubrité publique, la sécurité civile et l'abreuvement des animaux.

La liste des communes par zone figure en annexe 1 du présent arrêté.

#### Article 2 : Durée de mise en œuvre

Ces mesures s'appliquent à partir du vendredi 26 juillet 2019 et jusqu'au 30 septembre 2019. Les mesures seront actualisées et levées en tant que de besoin, par arrêté préfectoral, en fonction des débits constatés sur les stations de référence.

# Article 3 : Mesures de police

Des poursuites pénales pourront être engagées contre tout contrevenant au présent arrêté, en application des articles L. 173-1 à L. 173-12 du code de l'environnement. Indépendamment des poursuites pénales, des sanctions administratives pourront être engagées en application des articles L. 171-6 à L. 171-12 du code de l'environnement.

# Article 4 : Abrogation des arrêtés préfectoraux précédents

Les arrêtés du Préfet du Puy-de-Dôme n°2019-00497 du 11 avril 2019 et n°19-01246 du 4 juillet 2019 sont abrogés.

## Article 5: Recours

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Article 6: Publication et affichage

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, disponible sur le site internet de la préfecture et adressé aux maires des communes pour affichage dès réception en mairie.

## Article 7: Exécution

- > la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;
- > les Sous-Préfets d'arrondissements;
- > le Directeur Départemental des Territoires ;
- > le Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- > la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- > le Directeur de l'Agence Régionale de Santé;
- > le Directeur des Services d'Incendie et de Secours ;
- > le Commandant du Groupement de Gendarmerie;
- > le Chef de la Brigade Départementale de l'Agence Française pour la biodiversité;
- > le Chef de la Brigade Départementale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- > les Maires;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le

2 5 JUIL. 2019

La Préfète

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

# Annexe 1 : liste des communes par zone

INSEE	Commune	Sous-bassin-versant hydrographique
63001	Nigueperse	Allier-Saint-Yorre
63002	Aix-la-Fayette	Allier-Vic
63003	Ambert	Dore
63004	Ancizes-Comps	Sioule
	Antoingt	Allier-Vic
63006 A	Inzat-le-Luguet	Alagnon
63007	pchat	Alagnon
63008	vrconsat	Dore
63009	krdes	Allier-Vic
63010	vianc	Dore
	rs-les-Favets	Cher-Amont
63012		Allier-Limons
63013	kubiat	Allier-Limons
63013 A	ubière	Allier-Limons
	lubusson-d'Auvergne	Dore
630164	lugerolles	Dore
63017		Allier-Vic
	luhat-Saint-Privat	Allier-Vic
63019		Allier-Limons
		Sioule Sioule
63020	kuthezat	Allier-Vic
	uzat-la-Combelle	Allier-Vic
63023	uzelles	Dore
63024	véze	Dordogne-Amont
63025 A	iyat-sur-Sioule	Sioule
63026 A	iydat	Allier-Limons
63027E	Baffie	Dore
63028 E	Sagnols	Dordogne-Amont
63029 E	Bansat	Allier-Vic
	las-et-Lezat	Allier-Saint-Yorre
63031E	Beaulieu	Alagnon
	Seaumont	Allier-Limons
63033E	leaumont-lès-Randan	Allier-Saint-Yorre
63034E	Seauregard-l'Évêque	Allier-Limons
	Seauregard-Vendon	Allier-Limons
63036 F	Bergonne	Allier-Vic
	Sertignat	Dore
	lesse-et-Saint-Anastaise	Allier-Vic
	Seurières	Dore
63040E		Allier-Limons
630416		Sioule
63042E		Allier-Limons
		Allier-Limons
	lot-l'Église	Allier-Limons
	longheat	Allier-Limons
	ort-l'Etang	
63046 E		Allier-Vic
	lourboule	Dordogne-Amont
	lourg-Lastic	Dordogne-Amont
63049 E		Allier-Limons
	irassac-les-Mines	Allier-Vic
63051 E		Allier-Vic
	reuil-sur-Couze	Allier-Vic
63053 E		Dordogne-Amont
63054 E	iroc	Allier-Vic
63055E	romont-Lamothe	Sioule
63056E	rousse	Allier-Vic
	rugeron	Dore
	uhon	Allier-Limons

Page 1/8

INSEE	Commune	Sous-bassin-versant hydrographique
	Bussières	Cher-Amont
63061	Bussières-et-Pruns	Allier-Saint-Yorre
63062	Buxières-sous-Montaigut	Sioute
63063	Cébazat	Allier-Limons
63064		Sioule
63069	Ceilloux Celles-sur-Duroile	Dore
63066	Celles-sur-Durolle	Dore
63067	Cellette	Cher-Amont
63068	Cellule	Allier-Limons
63069	Cendre	Allier-Limons
63070	Ceyrat	Allier-Limons
63071	Ceyrat Ceyssat	Sioule
63072	Chabreloche	Dore
63073	Chadeleuf	Allier-Vic
	Chalus	Allier-Vic
	Chamalières	Allier-Limons
	Chambon-sur-Dolore	Dore
63077	Chambon-sur-Lac	Allier-Vic
	Chaméane	Allier-Vic
63070	Champagnat-le-Jeune	Allier-Vic
63080	Champeix	Allier-Vic
03000	Champerx Observations	Dore
	Champétières	Sioule
	Champs	
63083	Chanat-la-Mouteyre	Allier-Limons
	Chanonat	Allier-Limons
	Chapdes-Beaufort	Sioule
63088	Chapelle-Agnon Chapelle-Marcousse	Dore
		Allier-Vic
63088	Chapelle-sur-Usson	Allier-Vic
	Chappes	Allier-Limons
	Chaptuzat	Allier-Saint-Yorre
	Charbonnier-les-Mines	Alagnon
	Charbonnières-les-Varennes	Allier-Limons
	Charbonnières-les-Vieilles	Allier-Limons
	Charensat	Sioule
	Chamat	Allier-Limons
63096		Allier-Limons
63097	Chassagne	Allier-Vic
63098	Chastreix	Dordogne-Amont
63099	Châteaugay	Allier-Limons
63100	Châteauneuf-les-Bains	Sioule
63101	Château-sur-Cher	Cher-Amont
63102	Châteldon	Dore
63103	Châtelguyon	Allier-Limons
	Chaulme	Ance
63105	Chaumont-le-Bourg	Dore
63106	Chauriat	Allier-Limons
63107	Chavaroux	Allier-Limons
63108	Cheix	Allier-Limons
	Chidrac	Allier-Vic
	Cisternes-la-Forêt	Sioule
	Clémensat	Allier-Vic
	Cleriande	Allier-Limons
	Clemont-Ferrand	Allier-Limons
	Collanges	Allier-Vic
	Combrailles	Sicule
62140	Combrande	Allier-Limons
03116	Comprine	Allier-Vic
63147		

Page 2/8

INSEE	Commune	Sous-bassin-versant hydrographique
63119	Condat-lès-Montboissier Corent	Allier-Vic
		Allier-Vic
63121	Coudes	Allier-Vic
63122	Courgoul	Allier-Vic
63123	Cournols	Allier-Limons
63124	Cournon-d'Auvergne Courpière	Allier-Limons
63125	Courpière	Dore
63126	Crest	Allier-Limons
63127	Creste	Allier-Vic
63128	Crevant-Laveine	Allier-Limons
63129	Cros	Dordogne-Amont
63130	Crouzille	Cher-Amont
63131	Culhat	Allier-Limons
63132	Cunihat	Dore
63133	Dallet	Allier-Limons
63134	Dauzat-sur-Vodable	Allier-Vic
	Davayat	Allier-Limons
	Domaize	Dore
	Doranges	Dore
63138		Dore
	Dore-l'Église	Dore
	Durmignat	Sioule
63141		Allier-Limons
	chandelys	Allier-Vic
63143		Allier-Saint-Yorre
		Dordogne-Amont
63145	gliseneuve-d'Entraigues gliseneuve-des-Liards	Allier-Vic
63146	gliseneuve-près-Billom	Allier-Limons
	glisolles	Ance
63148		Allier-Limons
	Intraigues	Allier-Limons
63150 E	nualgues	Altier-Limons
631516	scoutoux	Dore Dore
	spinasse	
634535	spinasse	Sioule
		Dordogne-Amont
63154 E	standeuil	Allier-Limons
63156E		Dore Allier-Vic
	ayet-le-Château	Allier-Limons
	ayet-Ronaye	Altier-Vic
63159 F		Dordogne-Amont
63160 F		Affier-Vic
63161 F		Dore
63162 F	ournois	Dore
63163 G		Sioule
63164 G		Altier-Limons
63165 G	at	Sioule
63166 G		Allier-Vic
63167 G		Allier-Limons
63168 G	laine-Montaigut	Allier-Limons
63169 G		Dordogne-Amont
63170 G	outelle	Sioule
	outtières	Sioule
	randeyrolles	Allier-Vic
63173 G		Dore
63174 G	randval	Dore
63175 H	erment	Sioule
3176 H	eume-l'Église	Sioule
	serteaux	Allier-Vic

Page 3/8

INSEE Commune	Sous-bassin-versant hydrographique
63178 Issoire	Allier-Vic
63179 Job	Dore
63160 Joze	Allier-Limons
63181 Joserand	Allier-Limons
63182 Jumeaux 63183 Labessette	Allier-Vic
63163Labessette	Dordogne-Amont
63184Lachaux	Allier-Saint-Yorre
63185Lamontgie	Allier-Vic
63186 Landogne	Sioule
63187 Lapeyrouse	Sioule
63168 Laps	Allier-Vic
63189 Laqueuille	Sioule
63190 Larodde	
63191 Lastic	Dordogne-Amont Dordogne-Amont
63192 Tour-d'Auvergne	
631921 Tour-d'Auvergne	Dordogne-Amont
63193 Lempdes	Allier-Limons
63194 Lempty	Allier-Limons
63195 Lezoux	Allier-Limons
63196Limons	Allier-Limons
63197 Lisseuil	Sioule
63198 Loubeyrat	Allier-Limons
63199 Ludesse	Allier-Vic
63200 Lussat	Allier-Limons
63201 Luzillat	Allier-Limons
63202 Madriat	Allier-Vic
63203 Malauzat	Allier-Limons
63204 Malintrat	Allier-Limons
63205 Manglieu	Allier-Vic
63206 Manzat	Allier-Limons
63207 Marat	Dore
63208 Marcillat	Sigule
63209 Mareugheol	Allier-Vic
63210 Maringues	Allier-Limons
63211 Marsac-en-Livradois	Dore
63212 Marsat	Allier-Limons
63213 Martres-d'Artière	Alier-Limons
63214 Martres-de-Veyre	Allier-Limons
63215 Martres-sur-Morge	Allier-Limons
63216 Mauzun	Alier-Limons
63216 Mayres	Dore
63219 Mazayes	Sioute
63220 Mazoires	
63221 Medeyrolles	Alier-Vic
63222 Meilhaud	Ance
63223 Menat	Allier-Vic
	Sioule
63224 Ménétrol	Allier-Limons
63225 Messeix	Dordogne-Amont
63226 Mezel	Allier-Limons
63227 Mirefleurs	Allier-Limons
63228 Miremont	Sioule
63229 Moissat	Allier-Limons
63230 Monestier	Dore
63231 Monnerie-le-Montel	Dore
63232 Mons	Allier-Saint-Yorre
63233 Montaigut	Cher-Amont
63234 Montaigut-le-Blanc	Allier-Vic
63235 Montcel	Allier-Limons
63236 Mont-Dore	Dordogne-Amont
63237 Montel-de-Gelat	Sioule

Page 4/8

INSEE	Commune	Sous-bassin-versant hydrographique
63238	Montfermy	Sioule
	Montmorin	Allier-Limons
63240	Montpensier	Allier-Saint-Yorre
	Montpeyroux	Allier-Vic
	Moriat	Alagnon
	Moureuille	Sioule
	Moutade	Allier-Limons
	Mozac	Allier-Limons
	Murat-le-Quaire	Dordogne-Amont
63247		Allier-Vic
	Nébouzat	Sioule
	Néronde-sur-Dore	Dore
	Neschers	Allier-Vic
	Neuf-Église	Sioule
	Neuville	Allier-Limons
		Dore
63253	Noalhat	Allier-Limons
63254	Nohanent	Allier-Vic
	Nonette	
	Novacelles	Dore
63257		Sioule
63258	Olliergues	Dore
	Offoix	Allier-Limons
63260	Olmet	Dore
63261	Orbeil	Allier-Vic
63262	Orcet	Allier-Limons
63263	Orcines	Allier-Limons
63264	Orcival	Sioule
	Orléat	Dore
	Orsonnette	Allier-Vic
	Palladuc	Dore
	Pardines	Allier-Vic
63260	Parent	Allier-Vic
	Parentignat	Allier-Vic
63374	Paslières	Dore
6327	Pérignat-lès-Sartiève	Allier-Limons
	Pérignat-sur-Allier	Allier-Limons
	Perpezat	Sioule
		Allier-Vic
	Perrier	
	Peschadoires	Dore
	Peslières	Allier-Vic
	Pessat-Villeneuve	Allier-Limons
	Picherande	Dordogne-Amont
63280	Pignols	Allier-Vic
	Pionsat	Cher-Amont
	Plauzat	Allier-Vic
	Pontaumur	Sioule
63284	Pont-du-Château	Allier-Limons
63285	Pontgibaud	Sioule
	Pouzol	Sioule
	Pradeaux	Allier-Vic
	Prompsat	Allier-Limons
	Prondines	Sioule
	Pulvérières	Sioule
	Puy-Guillaume	Dore
	Puy-Saint-Gulmier	Sioule
6320	Quartier	Cher-Amont
	Queuille	Sioule
		Allier-Saint-Yorre
	Randan	Allier-Limons
6329	Ravel	Alitér-Limons

Page 5/8

ISEE	Commune	Sous-bassin-versant hydrographique
63297	Reignat	Allier-Limons
	Renaudie	Dore
	Rentières	Allier-Vic
63300	Riom	Allier-Limons
63301	Ris	Dore
63302	Roche-Blanche	Allier-Limons
	Roche-Charles-la-Mayrand	Allier-Vic
	Roche-d'Agoux	Cher-Amont
63304	Rochefort-Montagne	Sioule
	Roche-Noire	Allier-Limons
	Romagnat	Allier-Limons
	Royat	Allier-Limons
62300	Saillant	Ance
03300	Sainte-Agathe	Dore
		Allier-Limons
	Saint-Agoulin	Dore Dore
	Saint-Alyre-d'Arlanc	
	Saint-Alyre-ès-Montagne	Allier-Vic
63314	Saint-Amant-Roche-Savine	Dore
	Saint-Amant-Tallende	Allier-Limons
	Saint-André-le-Coq	Allier-Limons
	Saint-Angel	Allier-Limons
63319	Saint-Anthème	Ance
	Saint-Avit	Sioule
6332	1 Saint-Babel	Allier-Vic
	Saint-Beauzire	Allier-Limons
	Saint-Bonnet-le-Bourg	Dore
6332	Saint-Bonnet-le-Chastel	Dore
6332	Saint-Bonnet-lès-Allier	Allier-Limons
6222	Coint Ronnat pråe Orrival	Sigule
63321	Saint-Bonnet-près-Orcival Saint-Bonnet-près-Riom	Allier-Limons
0332	Sainte-Catherine	Allier-Vic
00002	Sainte-Caylerine	Sioule
0332	Sainte-Christine Saint-Cirgues-sur-Couze	Allier-Vic
		Ance
6333	Saint-Clément-de-Valorgue	
6333	Saint-Clément-de-Régnat	Allier-Saint-Yorre
	Saint-Denis-Combamazat	Allier-Saint-Yorre
6333	4 Saint-Dier-d'Auvergne	Dore
	Saint-Diéry	Allier-Vic
	6 Saint-Donat	Dordogne-Amont
6333	7 Saint-Éloy-la-Glacière	Dore
6333	Saint-Eloy-les-Mines	Sioule
6333	Saint-Etienne-des-Champs	Sioule
	Saint-Étienne-sur-Usson	Allier-Vic
6334	1 Saint-Ferréol-des-Côtes	Dore
	Saint-Floret	Allier-Vic
6334	Saint-Flour	Dore
6334	3 Saint-Flour 4 Saint-Gal-sur-Sioule	Sigule
	Saint-Genès-Champanelle	Allier-Limons
	6 Saint-Genes-Champespe	Dordogne-Amont
		Allier-Saint-Yorre
	7 Saint-Genès-du-Retz	Alien Vie
6334	8 Saint-Genès-la-Tourette 9 Saint-Georges-de-Mons	Allier-Vic
6334	9 Saint-Georges-de-Mons	Sioule
	CSaint-Georges-sur-Allier	Allier-Limons
	1 Saint-Germain-prés-Herment	Sioule
6335	2 Saint-Germain-Lembron	Allier-Vic
6335	3 Saint-Germain-l'Herm	Allier-Vic
6335	4 Saint-Gervais-d'Auvergne 5 Saint-Gervais-sous-Meymont	Sioule
6335	5 Saint-Gervais-sous-Meymont	Dore
	6 Saint-Gervazy	Allier-Vic

Page 6/8

INSEE	Commune	Sous-bassin-versant hydrographique
63357	Saint-Hérent Saint-Hilaire-la-Croix	Allier-Vic
63358	Saint-Hilaire-la-Croix	Allier-Limons
63359	Saint-Hilaire-les-Monges	Sioule
63360	Saint-Hilaire	Cher-Amont
63362	Saint-Ignat	Allier-Limons
63363	Saint-Jacques-d'Ambur	Sioule
63364	Saint-Jean-d'Heurs	Dore
	Saint-Jean-des-Ollières	Dore
63366	Saint-Jean-en-Val	Allier-Vic
	Saint-Jean-Saint-Gervais	Allier-Vic
62360	Saint-Julien-de-Coppel	Allier-Vic Allier-Limons
	Saint-Julien-la-Geneste	Sioule
63370	Saint-Julien-Puy-Lavèze	Dordogne-Amont
	Saint-Just	Dore
	Saint-Laure	Allier-Limons
	Saint-Maigner	Cher-Amont
	Saint-Martin-des-Olmes	Dore
	Saint-Martin-des-Plains	Allier-Vic
63376	Saint-Martin-d'Ollières	Allier-Vic
63377	Saint-Maurice-près-Pionsat	Cher-Amont
63378	Saint-Maurice	Allier-Limons
	Saint-Myon	Allier-Limons
	Saint-Nectaire	Allier-Vic
	Saint-Ours	Sioule
	Saint-Ours Saint-Pardoux	Allier-Limons
62202	Coint Pierre Colonias	Allier-Vic
00000	Saint-Pierre-Colamine Saint-Pierre-la-Bourfhonne	
63384	Saint-Pierre-la-Bounnonne	Dore
	Saint-Pierre-le-Chastel	Sioule
	Saint-Pierre-Roche	Sioule
	Saint-Priest-Bramefant	Allier-Saint-Yorre
63388	Saint-Priest-des-Champs	Sioule
	Saint-Quentin-sur-Sauxillanges	Allier-Vic
63390	Saint-Quintin-sur-Sioule	Sioule
63391	Saint-Rémy-de-Blot	Sioule
63392	Saint-Rémy-de-Chargnat	Allier-Vic
63393	Saint-Rémy-sur-Durolle Saint-Romain	Dore
63394	Saint-Romain	Ance
63395	Saint-Sandoux	Allier-Limons
63396	Saint-Saturnin	Allier-Limons
63397	Saint-Sauves-d'Auvergne	Dordogne-Amont
63398	Saint-Sauveur-la-Sagne	Dore
63399	Saint-Sulpice	Dordogne-Amont
63400	Saint-Sulvestre-Pranoulin	Allier-Saint-Yorre
63404	Saint-Sylvestre-Pragoulin Saint-Victor-la-Rivière	Allier-Vic
63402	Saint-Victor-Montvianeix	Dore
		Allier-Vic
63404	Saint-Vincent	
	Saint-Yvoine	Allier-Vic
03400	Sallèdes	Allier-Vic
63406		Allier-Limons
63407	Saulzet-le-Froid	Allier-Limons
63408	Sauret-Besserve	Sioule
63409		Allier-Vic
63410	Sauvagnat	Sioule
	Sauvagnat-Sainte-Marthe	Allier-Vic
634125	Sauvessanges	Ance
63413	Sauvetat	Allier-Vic
63414	Sauvetat Sauviat	Dore
63415	Sauxillanges	Allier-Vic

Page 7/8

NSEE	Commune	Sous-bassin-versant hydrographique
63417	Sayat	Allier-Limons
63418	Semientizon	Dore
	Servant	Sioule
63420	Seychalles	Allier-Limons
63421	Singles	Dordogne-Amont
63422	Solignat	Allier-Vic
63423	Sugères	Allier-Vic
63424	Surat	Allier-Limons
	Tallende	Allier-Limons
	Tauves	Dordogne-Amont
	Teilhède	Allier-Limons
63428	Teilhet	Sioule
	Ternant-les-Eaux	Allier-Vic
63430	Thiers	Dore
63431	Thiolières	Dore
63432	Thuret	Allier-Limons
63433	Tortebesse	Sioule
63434	Tours-sur-Meymont	Dore
	Tourzel-Ronzières	Allier-Vic
63436	Tralaigues	Sioule
63437	Trémouille-Saint-Loup	Dordogne-Amont
63438	Trézioux	Dore
63439		Allier-Vic
	Valbeleix	Allier-Vic
	Valcivières	Dore
	Valz-sous-Châteauneuf	Allier-Vic
63443	Varennes-sur-Morge	Allier-Limons
	Varennes-sur-Usson	Allier-Vic
63445		Allier-Limons
63446		Allier-Saint-Yorre
	Vergheas	Cher-Amont
	Verret-la-Varenne	Allier-Vic
	Vernet-Sainte-Marguerite	Allier-Limons
	Verneugheol	Dordogne-Amont
	Verneugneor Vernines	Sigule Sigule
	Vernières	Allier-Vic
62452	Verneres	
62454	Vertaizon Vertolaye	Allier-Limons Dore
62465	Voisse Meeter	The state of the s
62450	Veyre-Monton Vichel	Allier-Limons
	vicnei Vic-le-Comte	Alagnon
		Allier-Vic
	Villeneuve	Allier-Vic
	Villeneuve-les-Cerfs	Allier-Saint-Yorre
	Villosanges	Sioule
	Vinzelles	Allier-Limons
63462	Virlet	Cher-Amont
	Viscomtat	Dore
63464		Sioule
	√iverols	Ance
63466	/odable	Allier-Vic
63467	/oingt	Sioule
63468	/ollore-Montagne	Dore
	/ollore-Ville	Dore
63470		Allier-Limons
63471	Youx	Sioule
63472	ronde-et-Buron	Allier-Vic
	/ssac-la-Tourette	Allier-Limons

Page 8/8